



Devenir acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandises

Public

Tous les salariés, du secteur du transport routier marchandise.

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

- La prévention des risques professionnels
 - Les différents enjeux, les acteurs
 - Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.
 - Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...
 - La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- L'évaluation des risques
 - Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
 - Les différents facteurs de risques.
- Les pistes d'amélioration
 - La remontée des informations, aspects réglementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques
 - Les conduites à tenir face à une situation d'accident
 - Protéger
 - Examiner
 - Faire alerter
 - Secourir

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Durée

3 jours modulables soit 21 heures organisées si possible en alternance avec des périodes d'expérimentation et d'application dans l'entreprise.

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Acteur Prévention Secours TRM » valable 24 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prévention secours du secteur du transport routier marchandise » (MAC) d'une durée de 7 heures.

Le titulaire du certificat « Acteur Prévention Secours TRM » est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.



Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

